

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUS-LA-MÉSIÈRE

Membres au Conseil Municipal : 11 Convocation du 22 06 2020-
Présents : 10
Absents : 1
Pouvoir : 1
Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Manhattan

SEANCE DU 25 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le douze Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER Maire

Etaient présents :

- Mme POIZEAUX Nicole,
- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. MANSARD Alain,
- M. POIZEAUX Patrick,
- M. HERIN Christophe,
- M. Marc VANNES,
- Mme CORDONNIER Manhattan
- Mme CREPEL Brigitte
- Mme DELY Jean-Michel

Etaient absents : Mr Boissière Ridha pouvoir à Mr HERIN

Délibération n°14 du 2020

OBJET : Fiscalité Directe Locale – Vote des taux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2020, proposés par la Direction des Finances Publiques dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale qui prévoit que c'est le bloc communal qui récupère le taux départemental de la taxe d'habitation avec la mise en place d'un Fonds National de Garantie des ressources :

- Taxe d'habitation : 16.87%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.68%
- Taux CFE : 18.10%

Membres en exercice	11	Votants :	10	
Présents :	10	Pour :	10	
Abstention :	0	Contre :	0	

Pour extrait conforme
Monsieur
Maire



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du _____ et transmission Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication